



Earl culture cereale 2 dirigeants

Par **martin**, le **02/06/2008** à **22:29**

EARL créée en 1996 par mon père en tant qu'exploitation agricole à responsabilité limitée, capital 310.386 euros. Depuis Avril 2007, mon père est à la retraite et a désigné sa femme et moi même, son fils comme Dirigeant de l'entreprise en tant qu'associé-gérant tous les deux. Nous avons signé puisque nous étions d'accord pour reprendre ma mère et moi la gérance de la société à 50/50. Il se trouve que nous sommes en confli depuis quelques mois et j'ai appris de ce fait que je n'avais que 30% de la société et ma mère 70%. Je ne souhaite plus, pour des raisons très compliquées de famille, ne plus conserver mes parts et mon père a fait rédiger par le notaire de lui léguer mes part, ce que je n'ai pas l'attention car je reçois des sommes à payer de la MSA du fait que j'ai toujours ses 30% et je ne peux absolument pas les régler car je n'ai jamais eu d'entrées d'argent de la société en gestion mais que les impôts. Que dois-je faire ? la situation se dégrade de + en + et je reçois sans arrêt des factures à payer à la MSA car je détiens ses parts et mon père ou ma mère ne veulent pas racheter mes parts, dont la somme est de 100000 euros.

Puis-je vendre mes parts à quelqu'un d'autre ? Puis-je obliger mes parents à me racheter mes parts ? sous quelles condtions dans ce cas ? Aidez moi svp, je ne peux me permettre d'avoir un avocat car mon père a bcp d'argent et je ne tiendrais pas face à lui de ce côté et vous êtes la seule chance de me redonner espoir si j'ai quelques cartes en main. Merci mille fois de votre aide. Dans l'attente de votre réponse. Cdlt

Par **novice43**, le **04/06/2008** à **22:17**

bonsoir,

Adressez vous à votre chambre d'agriculture qui doit disposer d'un service juridique et

comptable.

Vous pouvez également voir avec le Centre Economie Rural de votre département qui gère généralement la comptabilité des exploitations agricoles.

Cordialement,